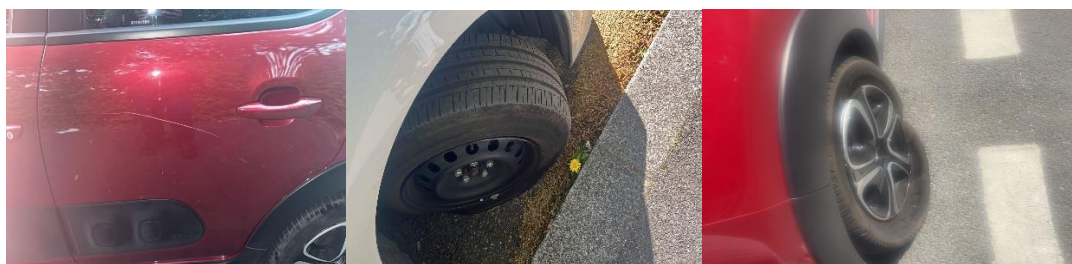




Dégradations volontaires de véhicules du personnel pénitentiaire !

Force Ouvrière y voit un message d'intimidation !



Le bureau local Force Ouvrière Justice du CP de Fresnes souhaite tirer la sonnette d'alarme sur la **sécurité des agents**, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du domaine pénitentiaire.

Ce jour le 06 avril 2025, plusieurs véhicules de collègues, stationnés avenue de la Liberté, ont été la cible de dégradations volontaires (pneus crevés, rayures...). Ces actes ne sont pas seulement des nuisances matérielles, ils révèlent **une insécurité grandissante qui touche les agents au quotidien.**

La question de la **sécurité des agents** est primordiale. À l'intérieur de la détention, nous faisons face à **des défis constants**, mais la **menace s'étend également à l'extérieur**, où les collègues, souvent démunis, se retrouvent **exposés**. La difficulté de se loger en région parisienne aggrave cette situation. Les agents, souvent en quête d'un logement, se trouvent contraints de stationner leurs véhicules à des endroits **peu sécurisés**, les rendant ainsi **vulnérables et facilement repérables**.

Bizarrement, alors que nous engageons **des moyens conséquents** en détention qui mènent à des **résultats significatifs**, cette efficacité semble **déranger la voyoucratie**. Les dégradations dont sont victimes nos collègues pourraient très bien s'inscrire **dans une logique d'intimidation**, destinée à faire pression sur ceux qui œuvrent pour la **sécurité de tous**.

Dans ce contexte, il est impératif de rappeler l'importance de **l'article 12-1 du Code de procédure pénale**. Cet article, qui n'est toujours pas mis en place, **doit être déployé en urgence**. Nous exigeons **des moyens adéquats**, tant en effectifs qu'en matériel, **pour l'Équipe Locale de Sécurité Pénitentiaire**. Il est inacceptable que nos agents soient laissés sans protection face à **des actes d'intimidation et de vandalisme**. Nous demandons des rondes régulières aux abords du domaine, surtout durant les horaires de parloirs, **pour garantir la sécurité de nos collègues et dissuader toute forme de délinquance**.

Le bureau local FO Justice CP Fresnes sollicite l'administration pour qu'elle prenne en charge les frais engagés par nos collègues en raison de dégradations, qui ne sont pas couverts par les assurances (franchises...).

Le bureau local FO Justice CP Fresnes se tient à la disposition de tous les agents pour les accompagner dans les démarches administratives et judiciaires liées à ces incidents. Nous sommes solidaires et déterminés à défendre les intérêts et la sécurité de nos collègues. Nous continuerons le combat pour que la sécurité des agents soit une priorité absolue.

Force doit rester à la loi, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la prison.

